



Du côté de l' **ITAB** et de son réseau

JUIN 2008

En bref : l'ITAB...

Journées techniques

- **7 octobre - Paris** « Protéger les plantes en AB : réglementations, usages et perspectives » Ctif/ITAB Prenez date, programme à venir
- **26/27 novembre** : JT viticulture ITAB/Cave de Die Jaillance
- **16/17 décembre - Montpellier** : JT F&L GRAB/ITAB/FRAB LR

Nouveau sur www.itab.asso.fr

Note sur la **réglementation générale des semences & l'inscription de variétés pour l'AB** pour la Commission Nationale Semence de l'INAO (page d'accueil)

Présentation RMT Dev'AB (Rubrique Programme)

Plaquette de présentation de l'ITAB en anglais (page d'accueil ou rubrique L'institut)

... Et son réseau

Agenda

- **"Sélectionner des blés anciens et de pays pour l'agriculture biologique"** - lundi 30 juin - Bouchemaine (49) chez Florent Mercier
- **Journée technico-économique pommes de terre biologiques** organisée par Bio Centre - 2 juillet à Néron (28)
- **Visite des essais maraîchage de la station du GRAB** - mardi 8 juillet prochain à Avignon

Délégation ITAB à Modène

Du 16 au 20 juin derniers, plus de 1700 participants se sont retrouvés à Modène (Italie) pour le 16^{ème} congrès mondial d'IFOAM.

L'ITAB y a présenté ses travaux sur le criblage variétal en céréales ainsi que les programmes Orvine et Pain bio (**Interventions en anglais sur les pages concernées du site ITAB**)

FCO- le point sur vaccination et désinsectisation

Vaccination

Réglementation

Il est obligatoire de vacciner contre le sérotype 1 sur tout le territoire français. Les élevages biologiques ne sont pas dérogataires. La vaccination contre le sérotype 8 est facultative sauf pour les animaux destinés aux échanges européens. Elle sera a priori rendue obligatoire en octobre 2008 (dès que les doses de vaccins seront disponibles).

Incertitudes

Nous n'avons que peu de connaissances sur le vaccin mis à disposition pour effectuer la vaccination contre la FCO. Pour cette raison, l'AFSSA¹ n'a attribué à ce vaccin qu'une autorisation temporaire d'utilisation. En effet, nous ne disposons aujourd'hui d'aucune garantie sur son innocuité (effets secondaires de la vaccination) ni sur son efficacité (longévité des anticorps injectés).

D'autres questions essentielles n'ont également pas de réponse : Quel effet a l'injection d'anticorps sur un animal ayant un sérotype positif (sa propre immunité) ? Quel effet a une double vaccination simultanée (sur le flanc gauche et sur le flanc droit de l'animal) ? Enfin, le vaccin utilisé contient de l'hydroxyde d'alumine, dont on connaît la mise en cause pour certaines maladies humaines (Alzheimer...).

Désinsectisation

Réglementation

Au niveau national, la désinsectisation est obligatoire sur l'animal et le véhicule, avant transport pour abattage d'une zone proche du foyer d'infection vers une zone plus éloignée du foyer d'infection. La désinsectisation est également recommandée par de nombreux professionnels (vétérinaires, GDS,...). Dans certains départements (Haute-Vienne,...), des arrêtés préfectoraux la rendent obligatoire systématiquement et régulièrement sur les animaux dans les zones interdites. Pour ces cas, les élevages biologiques ne sont pas dérogataires. Toutefois, les éleveurs concernés par cette mesure n'étant pas systématiquement au courant, beaucoup ne l'appliquent pas.

Inefficacité

Des textes de certains GDS l'annoncent, les traitements antiparasitaires ne sont pas efficaces pour protéger les animaux des piqûres du moucheron vecteur de la maladie. Or, ces traitements réguliers et systématiques en élevage en zone interdite ont de lourdes conséquences en élevage biologique. Les produits issus de leurs animaux doivent être déclassés au minimum pendant 48 heures après traitements. Ce qui signifie pour les animaux laitiers, un déclassement régulier de 2 jours de production, dans le cadre de la lutte contre une maladie dont tous les experts estiment qu'elle va s'installer en France pour longtemps.

En dehors du problème de pollution de l'éleveur et de l'environnement par ces produits, ces traitements causent un préjudice économique important aux éleveurs concernés.

¹ Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments

Absence d'études

Depuis son arrivée en France, la FCO n'a fait l'objet d'aucune étude épidémiologique. En Europe, quelques pays (Pays-Bas, Belgique, Allemagne) ont réalisé un suivi partiel de la maladie. Cette insuffisance de données et de recul justifie les réserves qu'émettent certains éleveurs et vétérinaires vis-à-vis de la réglementation mise en place. On ne connaît pas bien le vecteur de la maladie *Culicoides Obsoletus dewulfi* : Quelle est son écologie, son mode de vie, quels sont ses lieux de reproduction ? Aucune vérification sérologique n'est effectuée sur les animaux dits morts de la FCO. Les chiffres annoncés correspondent-ils à la réalité ? Quels dangers encourent les élevages voisins d'élevages qui n'ont pas vacciné ?

Pour l'ensemble de ces raisons, la Commission Elevage de l'ITAB défend la position suivante :

1. Un arrêt de la désinsectisation obligatoire
2. La liberté vaccinale
3. La mise en place d'une étude épidémiologique nationale de la maladie.

2006 / 2007 : Une forte augmentation de la mortalité des animaux d'élevage en France

Les chiffres issus de l'équarrissage sont formels : il y a eu une hausse très nette de la mortalité pour les bovins entre les périodes de mai à décembre 2006 et 2007. La tendance est identique pour les troupeaux ovins. Cette augmentation est généralisée à l'ensemble du territoire aussi bien en zone touchée (Moselle) qu'en zone indemne de FCO (Creuse). Les mauvaises conditions climatiques de l'année 2007 sont a priori l'explication la plus probable de ce phénomène : mauvaises qualité des fourrages, difficultés de gestion du parasitisme... Les troupeaux s'en sont trouvés particulièrement affaiblis.

En savoir  sur la FCO www.itab.asso.fr/itab/fcovine.php

